




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Entrepôts logistiques sur le Parc d'activités de la Boisse-Montluel-Dagneux (« les Prés Seigneurs »), sur la commune de la Boisse (01)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCI HAZEL

Raison sociale

N° SIRET

4 3 4 1 0 8 8 7 4

Type de société (SA, SCI...)

Société Civile Immobilière

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

MOREAU

Prénom(s)

Aurélien

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens	Le projet couvre une emprise totale d'environ 3,2 ha, sur laquelle est prévu l'aménagement d'entrepôts logistiques de 11 000 m ² et 2 350 m ² de bureaux.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit dans le parc d'activités de la Boisse Montluel Dagneux (zone Prés Seigneurs), dont il réutilise une parcelle en friches, inoccupée depuis le départ en 2017 de la société ABB France qui exerçait une activité de fabrication de matériel d'installation électrique. Sur ce terrain de près de 3,2 ha, VECTURA Immobilier prévoit un site d'activités et de logistiques comprenant un entrepôt logistique avec bureaux, des quais, voiries et parkings et ses espaces verts...

Le projet sera constitué d'un bâtiment principal équipé de panneaux photovoltaïques et regroupant un entrepôt logistique et des bureaux. Les stationnements des véhicules légers se feront dans un bâtiment dit parking silo.

La surface de plancher de l'entrepôt est de 6 480 m² et celle des bureaux de 1 180 m²

Les espaces verts rde pleine terre plantés d'arbres et d'arbustes eprésentent une surface totale de 4 307 m²

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'entrepôts logistiques répond à plusieurs objectifs :

- développer l'activité économique (logistique commerciale en l'occurrence) sur la zone des Prés Seigneurs conformément au SCOT BUCOPA et au PLU de la Boisse, lequel indique dans son PADD que la vocation de zone industrielle intercommunale Prés Seigneurs (classées en zone UX, destinées aux activités économique) est l'accueil en priorité d'activités industrielles, logistiques et technologiques, tertiaires ou de services (activités qui ne trouvent pas place en milieu urbain) ; l'opération permettra ainsi de créer une centaine de nouveaux emplois sur la commune ;

- valoriser une emprise désormais en friches au coeur du parc d'activité de la Boisse Montluel Dagneux (dans une perspective de renouvellement urbain), qui ne manquerait pas de se dégrader si elle demeurait inoccupée (développement d'un « verrou urbain » peu valorisant pour les entreprises proches) ;

- mettre à profit la localisation stratégique du site à réaménager, aux portes de l'agglomération lyonnaise et près de l'échangeur autoroutier 5.1 (la Boisse Montluel) donnant accès aux autoroutes A 42 et A 432

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'aménagement du projet logistique comprend

- la démolition des bâtiments principaux, on rappelle que les deux bâtiments situés au nord de l'emprise ont déjà été détruits
- la construction d'un grand bâtiment principal pour accueillir un entrepôt et des bureaux
- la construction d'un parking silo de 442 places
- les terrassements autour du bâtiment central et du parking (limités compte tenu de la topographie de l'emprise, presque plane et déjà modelée) avec mise en place des réseaux divers (eaux, électricité, communications ...) et des dispositifs de gestion des eaux pluviales (structures alvéolaires et noues)
- la réalisation des espaces imperméabilisés (voiries de circulation et accès au sud est et au nord est / cours camions et quais,
- l'aménagement des espaces verts arborés au centre du bâtiment, sur le pourtour de la parcelle et autour du parking VL, avec les ouvrages de gestion des eaux pluviales (noues et espaces verts creux).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet de parc logistique couvre une parcelle de 31 723 m² et se compose des éléments suivants :

- Un entrepôt (cellules de stockage) pour une surface de plancher totale de 6 480 m²
- des bureaux en rez de chaussée et R+1 pour une surface de plancher de 1 180 m²) et des locaux techniques
- des panneaux photovoltaïques en toitures (30% de la toiture soit : 2 547 m²)
- une voirie de desserte périphérique au bâtiment, avec les cours camions implantées sur les façades est (10 quais) et ouest (10 quais) de l'entrepôt
- un parking VL de 466 places et un abri deux roues d'une vingtaine de places (pour le personnel et les visiteurs) au sud de la parcelle (près de la rue des Prés Seigneurs), l'accès principal au site se faisant en bordure sud est sur la rue des Prés Seigneurs (installation d'un poste de garde)
- des espaces et équipements dédiés à la circulation sécurisée des piétons sur le site, notamment au centre du bâtiment (cheminement nord sud au sein des espaces verts) ou sur le parking sud
- des espaces verts de pleine terre : enherbement et plantation d'arbres et d'arbustes... permettant de limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain, dans ce secteur de plus en plus minéral (préservation de l'humidité de l'air, ombre...) et participant à la trame verte (corridor écologique pour les oiseaux, les insectes ou les petits mammifères...) conformément au PLU, le projet prévoit 4 300 m² d'espaces verts (soit 13,5 % du terrain) et 21 arbres seront plantés soit avec les 29 arbres existants un total de 50 arbres de haute tige sur l'emprise du projet
- des noues au droit des espaces verts en pleine terre et des bassins d'infiltrations au niveau des cours camions permettant l'infiltration en conformité au règlement d'assainissement collectif de la 3CM et dimensionner pour une pluie d'occurrence trentennale et permettant une gestion dite à la parcelle (zéro rejet).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'aménagement fera l'objet d'un permis d'aménager et d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement) au titre de la rubrique 2.1.5.0 « Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant supérieure à 1 ha et inférieure à 20 ha » (en l'occurrence 3 ha).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de l'emprise projet :	31 723 m ²
Emprise au sol globale	13 851 m ²
Surface de plancher de l'entrepôt	6 480 m ²
Surface de plancher bureaux	1 180 m ²
Surfaces d'espaces verts	4 307 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 300 Voie : rue des Prés Seigneurs

Lieu-dit : Parc d'activités de la Boisse-Montluel-Dagneux

Localité : La Boisse

Code postal : 0 1 1 2 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 5 ° 0 3 , 1 3 " Lat. : 4 5 ° 5 0 , 3 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " N

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " N

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se trouve à environ 750 km au nord-est de l'emprise du projet d'entrepôts (commune de Montluel) ; il s'agit de la ZNIEFF de type 2 « Côtière méridionale de la Dombes » (n° 820030687, 1 134 ha).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de la Boisse Pâté est concernée par les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Ain (3e échéance, 2018-2023) approuvés par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2018 (réseaux relevant de l'Etat) et la délibération du Conseil départemental du 8 juillet 2019 (réseau départemental) et n° 2019-DDT-SE-n°114 du 26 février 2019 (réseau communal).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de la Boisse ne renferme aucun monument historique classé ou inscrit, ni aucun bien inscrit au patrimoine mondial (ni aucune zone tampon), ni aucun SPR. L'élément patrimonial le plus proche est le site patrimonial remarquable (SPR, ex-AVAP) de Montluel (centre-ville et sa périphérie) situé à environ 550 m au nord. Le site étudié est visible depuis la butte de la Chapelle Saint-Barthélemy (la « Motte »)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'inventaire des zones humides de l'Ain réalisé par le Conseil départemental, le site du projet n'est concerné par aucune zone humide. Les zones humides les plus proches se trouvent le long de la Sereine, (rive nord notamment) à environ 140 m au nord.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de la Boisse est couverte par le PPR naturels « Crues de la Sereine, crues torrentielles et mouvements de terrain » Les commune de la Boisse, Montluel et Dagneux ne sont concernées par aucun PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le PPR naturels « Crues de la Sereine, crues torrentielles et mouvements de terrain » dont la révision a été approuvée par arrêté du 16 décembre 2016. La commune fait l'objet d'un Plan communal de sauvegarde (PCS) approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts sont légers et ne présentent pas de risque pour les usagers du site ou l'environnement et NEODYME ne fait aucune recommandation particulière. (Cette étude est jointe à cette étude au cas par cas)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de répartition des eaux (ZRE) la plus proche se trouve à environ 6 km au sud, au sud du Rhône et du Canal de Jonage (commune de Jonage, dans le département du Rhône) ; il s'agit de la ZRE « des couloirs de l'Est Lyonnais ».
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les captages d'eau potable les plus proche se trouvent à environ 2 km à l'ouest, au centre de la communes de la Boisse. On note cependant que le projet se trouve dans une aire d'alimentation de captage validée. Une étude des enjeux sur la ressource en eau est jointe à cette étude au cas par cas
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de la Boisse et de Montluel (située à 120 m à l'est de l'emprise du projet) ne renferment aucun site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 2,2 km au sud-est de l'emprise du projet (commune de Niévroz notamment) ; il s'agit des « Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon » (FR8201638, 384 ha), site créé par arrêté du 17 octobre 2008 : proposition de site d'intérêt communautaire (PSIC), site d'intérêt communautaire (SIC) et zone spéciale de conservation (ZSC).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de la Boisse et de Montluel ne renferment aucun site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les entrepôts projetés seront raccordés au réseau d'eau potable public existant (Communauté de communes de la Côtière à Montluel – 3CM), notamment pour les besoins sanitaires de la centaine d'emplois prévus sur le site.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation du parc logistique n'impliquera pas de drainages, ni de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines (terrassements réduits, pas de pompage d'eau souterraine ou de géothermie...). Le projet prévoit une gestion à la parcelle avec traitements des eaux avant infiltration (séparateurs hydrocarbures pour les cours camions) et phytoépurations pour les eaux qui seront infiltrés à travers les noues et espaces verts creux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les gravats et autres matériaux issus de la démolition ou de la rénovation des constructions existantes sur le site seront évacués pour être traités notamment en installation de stockage de déchets inertes (ISDI), conformément à la réglementation. Pour les matériaux issus des mouvements de terres il y aura un équilibre des déblais remblais pour ne pas avoir d'évacuation ni apport de ces matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres utilisées seront issus des déblais de l'opération.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est aujourd'hui occupée par les bâtiments d'une ancienne usine, désormais inoccupée (friche industrielle). Cette parcelle urbanisée (en grande partie imperméabilisée par des bâtiments, des parkings et des voiries) n'assure aucune fonction écologique notable et possède une faible valeur écologique. . L'aménagement d'espaces verts pour gérer les eaux de pluies sera plus favorable au développement de la biodiversité ainsi que la plantation de nombreux arbres.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent au niveau du site du projet ou à proximité. Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 2,2 km au sud-est de l'emprise du projet (commune de Niévroz notamment) ; il s'agit des « Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon » (FR8201638). Compte tenu de la distance et des différences de milieux, aucune interférence avec ce site Natura 2000 n'est à prévoir dans le cadre de l'opération projetée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est déjà occupé par des activités et s'inscrit au sein d'une zone économique. Il permet donc de requalifier une emprise aujourd'hui à l'abandon (cessation des activités) sans urbaniser de nouvelles terres agricoles ou naturelles (renouvellement urbain, conformément au PLU de la Boisse. Une grande partie des arbres présents sur le site (sur le pourtour et au centre) sont conservés par l'aménagement projeté.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet logistique est concernée par trois infrastructures classées au titre du transport de matières dangereuses (TMD) : - l'autoroute A 42, qui passe à environ 200 m au sud-est ; - l'oléoduc TRAPIL Fos – Langres situé le long de la rue des Prés Seigneurs (en bordure sud du site du projet) et qui fait l'objet de servitudes d'utilité publique 11 bis au PLU de la Boisse. L'emprise du projet est donc concernée par les zones de danger (effets létaux) de cette canalisation d'hydrocarbures liquides (arrêté du 4 août 2006).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- risque tempête comme sur l'ensemble du département ; - inondation par les cours d'eau et mouvements de terrain : la commune fait l'objet d'un PPR et le site du projet se trouve en zone d'aléa inondation faible et en zone réglementaire Bi - risque de remontées de nappes : site du projet localisé en zone potentiellement sujette aux débordements de nappe ; - retrait/gonflement des argiles : exposition faible pour l'emprise du projet ;
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude de trafic réalisée en mai 2022 par le cabinet EMTIS (annexée au présent formulaire) a démontré que les réserves de capacité étaient très bonnes en situation projet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En période de pointe, ces augmentations de trafic ne sont absolument pas de nature à dégrader les conditions d'écoulement. Le projet n'aura donc qu'un impact très limité sur la circulation. Voir étude EMTIS annexée au présent formulaire
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation d'entrepôts logistiques aura un impact acoustique durant le chantier mais aussi en fonctionnement, puisqu'il suppose des déplacements de poids lourds et de véhicules légers
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la totalité de l'emprise du projet se trouve dans les zones affectées par le bruit de l'A 42 (située au sud) et des voies ferrées (situées au nord),
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des émissions lumineuses limitées aux heures ouvrables par l'éclairage des voiries et du bâtiment. Essentiellement en période hivernale.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération est concernée par les émissions lumineuses issues de ses abords : éclairage public le long des voiries du parc d'activité
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront infiltrés (Le projet fait l'objet d'une déclaration au titre de la Loi sur l'eau)
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agirait d'infiltrer les eaux pluviale au plus près de leur lieu de précipitation donc il s'agirait du sol en place dans la parcelle

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les eaux usées du parc logistique projeté (de type eaux domestiques ; sanitaires notamment) seront recueillies par le réseau d'eaux unitaire public. Ces effluents seront alors traités à la station d'épuration des Iles située à Niévroz (3,2 km au sud du site du projet) et qui traite déjà les eaux usées de 6 communes dont la Boisse (capacité nominale de 30 000 équivalents-habitants).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (déchets de chantier, notamment de déconstruction de l'existant), mais également durant son exploitation (déchets de type domestique, non dangereux et en quantité limitée s'agissant d'entrepôts : pas de processus de fabrication). Ces déchets seront collectés par les services de Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM) qui également leur traitement.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'affecte aucun élément de patrimoine culturel : pas de monuments historiques ou de site inscrit inscrits ou classé, de SPR ou de site archéologique... sur l'emprise à aménager ou à proximité (moins de 500 m). L'emprise ne présente pas d'enjeu paysager important, s'agissant d'un parc d'activité de type zone industrielle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation du projet est déjà occupé par des activités et se trouve au sein d'un parc économique (les Prés Seigneurs).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Suite à la consultation des sites internet de la MRAe et de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), plusieurs projets, ayant fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale ont été identifiés :

- plan stratégique de la prolongation de la concession du Rhône (commune de Niévroz),
- parc photovoltaïque au sol URBA 255 sur la commune de Balan
- centrale photovoltaïque à Niévroz EDF Energies nouvelles
- renouvellement et extension d'une carrière alluvionnaire en eau sur la commune de Niévroz
- ZAC des Goucheronnes

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet d'entrepôts logistiques prévoit une large prise en compte des exigences environnementales :

- végétalisation des espaces libres autour de la parcelle et sur le parking VL et participant à la trame verte (corridor écologique pour les oiseaux, les insectes ou les petits mammifères...) : conformément au PLU, le projet prévoit 4 300 m² d'espaces verts (soit 13,5 % du terrain) et 21 arbres seront plantés soit, avec les 29 arbres existants, un total de 50 arbres de haute tige sur la parcelle ;
- installation de panneaux photovoltaïques en toiture, couvrant, conformément au PLU, 30,5 % des surfaces de toiture, soit 2 547 m²
- gestion des eaux pluviales à la parcelle (zéro rejet pour une pluie d'occurrence trentennale)
- mise en place d'un abri pour le stationnement des deux roues

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu :


- de l'envergure limitée du projet (moins de 3,2 ha) ;
 - du fait qu'il réhabilite le grand bâtiment existant et s'inscrit dans un parc d'activité existant sur un terrain déjà urbanisé (avec de grands bâtiments, des voiries et des parkings...) : opération de renouvellement urbain ;
 - des mesures environnementales exposées ci-dessus ;
 - des études faites sur les enjeux de la ressource en eau
- ... le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	<ul style="list-style-type: none">Annexe 7 : Sites naturels sensibles (partie 5)Annexe 8 : Cartes de bruit stratégiques routier des PPBE de l'Ain (partie 5)Annexe 9 : Patrimoine culturel (partie 5)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	<ul style="list-style-type: none">Annexe 10 : PPR naturels « Crues de la Sereine, crues torrentielles et mouvements de terrain »Annexe 11 : Pollutions (anciens sites industriels, pollutions des sols, ICPE et zones de danger autour des canalisations) (parties 5 et 6.1)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	<ul style="list-style-type: none">Annexe 12 : SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes - Trame verte et bleue (partie 6.1)Annexe 13 : Risque de remontées de nappes (partie 6.1)Annexe 14 : Exposition au retrait – gonflement des argiles (partie 6.1)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	<ul style="list-style-type: none">Annexe 15 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres (partie 6.1)Annexe 16 : PEB de l'aéroport de Lyon – Saint-Exupéry (partie 6.1)Annexe 17 : Etude de trafic, EMTIS, mai 2022 (partie 6.1)	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<ul style="list-style-type: none">Annexe 18 : Notice hydraulique – Vectura « SCI Hazel », Arkham Ingénierie, avril 2024 (partie 6.1)Annexe 19 : Enjeux sur la ressource en eau (Néodyme - Aout 2022)Annexe 20 : Prestations élémentaires A210 et A270 (Neodyme - Novembre 2022)	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

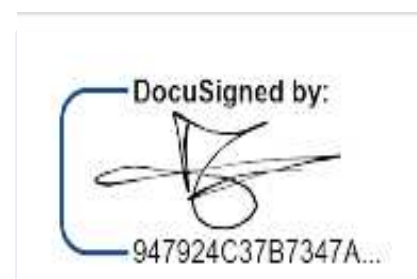
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

